COMMUNE DE CHOISY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 décembre 2024

Sur convocation du 27 novembre 2024, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 4 décembre 2024 à 19h00, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Guy PHILIPPE, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Marlène CHAFFARD, Aurore MOSSIERE, Valérie STEFANUTTI, Sylvie AUROY.

Pouvoirs : Stéphane GREVE à Norbert CHIODINI, Isabelle JOYE à Michel SOCQUET-CLERC

Excusés : Olivier COUET, Aurore MOSSIERE, Valérie STEFANUTTI, Sylvie AUROY

Secrétaire de séance : Jean BARDET

Ordre du jour :
1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 octobre 2024,
2. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde,
3. Autorisation au maire à mandater les dépenses d'investissement – budget principal
4. Extension des écoles : attribution du marché de peintures intérieures et extérieures – lot 11
5. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

La lecture du compte rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. AUTORISATION AU MAIRE A MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS – BUDGET PRINCIPAL (DCM n° 24/42)

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :
Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Dans l'attente du vote du budget principal 2025 qui aura lieu en avril, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18).
De fait, le montant maximum des crédits accordés en investissement dans l'attente du vote du budget 2025 et leur affectation est le suivant :

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour	2 625.00 €
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) pour	188 081.00 €
- Autres immobilisations financières (chapitre 27) pour	11 978.00 €
Soit un total de	202 684.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **ADOPTE** cette proposition.

II. **EXTENSION DES ECOLES : attribution du marché de peintures intérieures et extérieures – lot 11**
(DCM n°24/43)

Yves GUILLOTTE, maire informe les membres du Conseil Municipal que
Vu la délibération n° 2021-42 du 19 octobre 2021 portant approbation du projet « Extension école »,
Vu la délibération n° 2021-45 du 19 décembre 2021 portant approbation quant à la réalisation d'un emprunt pour la réalisation dudit projet,
Vu la délibération n°2022-45 du 6 décembre 2022 portant approbation du choix de l'architecte et signature du marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération n° 2023-54 du 14 décembre 2023 validant l'Avant-Projet Définitif et portant autorisation de dépôt du permis de construire,
Vu le nouveau code des marchés publics,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 3 juin 2024,
Vu la réunion de la Commission des Appels d'Offres du 9 août 2024,
Vu le rapport d'analyse des offres reçues avec notations du 9 aout 2024,
Vu la DCM n° 24/31 attribuant le lot 11 à la société COULEUR DES CIMES,
Vu la lettre recommandée du 9 septembre 2024 de la société COULEUR DES CIMES renonçant à exécuter le marché,
Vu la nouvelle consultation pour le lot 11,
Vu le rapport d'analyse des offres reçues avec notation pour le lot 11 du 4 octobre 2024,
Considérant que le lot 11 peut être attribué,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal**, à l'unanimité,**
DECIDE de retenir la société AMP SAS sise 294 route d'Apremont à LA RAVOIRE (Savoie) pour un montant de 49 937.53 € HT (quarante-neuf mille neuf-cent trente-sept euros et cinquante-trois cents) soit 59 925.03 € TTC (soixante-neuf mille neuf-cent vingt-cinq euros et trois cents),
DECIDE d'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier,
DECIDE de prévoir les crédits nécessaires.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde.

III. **DIVERS**

Fin de la séance : 20h10

La secrétaire de séance,
Jean BARDET

Le Maire,
Yves GUILLOTTE

MAIRIE DE CHOISY (Haute-Savoie)